

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	32 (1961)
Heft:	10
Rubrik:	[Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

voie d'achèvement. Celui-ci permettrait la fabrication de gaz de ville pendant plus d'une année. D'autre part, on se rappellera que, en temps de guerre, les raffineries de pétrole connaissent une activité très poussée pour la fabrication des carburants nécessaires aux belligérants. Par voie de conséquence, les sous-produits de raffinage affluent, permettant d'assurer l'approvisionnement de l'usine à gaz.

Porrentruy, croyons-nous, réalise la solution qui, à notre époque, est la seule valable pour un service de son ampleur. La fabrication classique impose aux petites usines à gaz des servitudes de jour en jour plus difficiles. L'écoulement du coke se heurte à une concurrence toujours plus vive de la part du mazout et le personnel pour les usines à gaz est pratiquement introuvable. On peut prévoir, dès lors, que cette première réalisation en Suisse sera considérée comme le mode de fabrication-type* pour les petites et moyennes usines à gaz. Celles-ci, tout en améliorant leur rentabilité, feront peau neuve et seront prêtes ainsi à faire face à leurs obligations et à tenir le rôle qu'on attend d'elles.

J.-P. KÜENZI

** Le problème de l'énergie pose aussi à plusieurs de nos communes jurassiennes des problèmes importants à résoudre immédiatement. Ainsi à Delémont, la Société du Gaz est en dissolution à cause de difficultés financières insurmontables. Mais la suppression du gaz causerait à la ville de grands préjudices, tout d'abord et dans l'immédiat aux abonnés actuels du gaz, plus tard à la ville et à son développement industriel. Le gaz reste, à cause de sa faculté d'être stocké en vue de satisfaire aux besoins des pointes de consommation, une énergie économique. Il le sera encore davantage avec les nouveaux procédés de fabrication à l'avenir, lorsqu'ils seront techniquement tout à fait au point.*

(Réd.)

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.